



Recommandation de sécurité No. 183

Date de la publication	22.09.2023
No. reg. du rapport final	2023081002
Déficit de sécurité	<p>Le 10 août 2023, plusieurs wagons d'un train de marchandises circulant en direction du nord déraillent dans le tunnel de base du Saint-Gothard, à proximité du poste multifonctionnel de Faido. Il en résulte des dommages très importants à l'infrastructure et aux véhicules. Plusieurs fragments d'un disque de roue sont retrouvés avant le lieu du déraillement et ont pu être attribués à l'un des wagons de marchandises déraillés.</p> <p>Les roues sont des composants critiques pour la sécurité qui, en cas de défaillance, peuvent directement entraîner un accident grave. Quelle que soit la cause initiale d'une fissure de roue, celle-ci, une fois initiée, se développe lentement dans la roue. Sa croissance progresse de manière continue en fonction du nombre de cycles de charge jusqu'à la rupture par violence de la roue dans le corps de la roue.</p> <p>Une fissure dans une roue ne peut pas être détectée à ce jour par l'état de la technique des dispositifs de contrôle des trains actuellement disponibles en Suisse pour l'infrastructure. Lors des examens techniques de traction en service, une fissure ne peut être constatée que sous certaines conditions, en fonction de son ampleur et uniquement dans la zone visible de la roue.</p> <p>Les premiers résultats de l'enquête ainsi que les premiers résultats de l'analyse métallurgique montrent une similitude avec les ruptures de roues qui ont fait l'objet du premier « JNS Procedure Broken wheels ».</p>
Recommandation de sécurité	Le SESE recommande à l'Office fédéral des transports (OFT) d'étendre les mesures définies dans le cadre de la première procédure d'urgence JNS pour limiter les risques pendant l'exploitation et la maintenance des essieux aux essieux de type BA 390.
Destinataire	Bundesamt für Verkehr
Etat de l'implémentation	Partiellement mise en œuvre : L'office fédéral des transports (OFT) prend position comme suit : Au niveau national, l'OFT a informé les détenteurs de wagons et l'ETF en octobre 2023 et les a priés de lui faire parvenir les informations concernant les mesures prises. Selon l'OFT, la priorité est de mettre en œuvre des mesures supplémentaires au niveau national. Ces mesures seront définies dans le cadre de la procédure JNS en étroite collaboration avec l'OFT.
Rapport final concernant la recommandation de sécurité	<p>Vorbericht</p> <p>Rapporto preliminare</p> <p>Zwischenbericht</p>

Rapporto intermedio